7 juillet 2025

Annulation et report de l'examen professionnel SA 2

La FSU reçue en audience par le SG

A la suite de l'annulation de l'examen professionnel pour l'accès au 2e grade du corps des Secrétaires Administratifs, l'émoi des agents ayant concouru est à la hauteur de leur déception. Et on les comprend !

La semaine dernière, la **FSU** relayait leur appel et sollicitait une audience avec les services du Secrétariat Général (SG).

Signe de l'importance du camouflet et de la reconnaissance des attentes des personnels, la cheffe du service du Bureau de l'attractivité, du recrutement et de la fidélisation nous a reçu le 3.07.2025 en présence de SA concernés par l'annulation.

L'administration s'est d'abord platement excusée, comprenant la colère et le désarroi des personnels concernés, sans pour autant exprimer la moindre piste favorable aux professionnel.les ayant concouru le 1er avril.

Le service du recrutement précise avoir tenté le tout pour le tout pour éviter l'annulation des épreuves, en essayant jusqu'au dernier moment de retrouver les 2 copies perdues, 2 mois durant, et garantir ainsi la régularité des nominations. Les efforts furent vains.

Pour la **FSU**, **l'administration aurait dû prévenir bien avant les agent.es.** Il aurait même été préférable d'annuler rapidement, et de réorganiser tout aussi rapidement, les épreuves, car nous apprenons par un courrier du Directeur des Ressources Humaines du SG envoyé à une Organisation Syndicale, que **l'examen est reporté au 30.09.25.**

Les 500 SA ayant passé l'examen sont appelé.es à concourir de nouveau. Toutes et tous seront reconvoqué.es, sans formalité préalable de réinscription.

La prise en charge de leurs frais de déplacement et les autorisations d'absence pour concourir seront assurées. Face à nos réserves, l'administration garantit cet engagement par une note qu'elle a diffusée à l'ensemble des Directions du Ministère.

L'administration prévoit également la mise en œuvre des formations de préparation au concours. Si l'administration affirme avoir doté les services formation des budgets correspondants, là encore, la **FSU** pointe un objectif inatteignable, en termes de faisabilité technique, dans les délais impartis.

Les déclarations tenues par l'administration ce 3.07.2025 pourraient n'être que des déclarations d'intention, car, à cette heure, les agent.es concerné.es n'ont **toujours pas reçu l'information officielle : l'arrêté n'étant pas encore paru.**
L'administration espère le recevoir en courant de semaine prochaine !

Pour la FSU, le compte n'y est pas.

Pour nous, l'administration doit trouver les moyens de valider le passage au grade supérieur des professionnel.les ayant passé l'examen.

Syndical National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire
Tel : 06.43.17.25.05 / mail : Snepap@fsu.fr
Site internet : Snepap-fsu.fr

Syndicat National des Personnels de L'Education et du Social - PJJ
Tel : 01.42.60.11.49 / mail: snpes.pjj.fsu@mailo.com
Site internet : snpespjj.fsu.fr

En effet, bien que sans précédent, par cet acte, l'administration enverrait un signal fort aux Personnel.les Administratifs, face à l'absence de revalorisation statutaire des PA, à l'enlisement de leur grille indiciaire et du manque d'attractivité des métiers de la fonction publique.

Le courrier du DRH du SG (publié par une OS) renvoie à l'égalité de traitement des agents et aux éventuels recours devant le TA, pour opposer une fin de non-recevoir à cette demande.

L'administration - loin de la volonté de réparer ce fiasco - poursuit ce qu'elle sait faire : organiser un nouveau concours dont la date, à 3 mois de l'échéance, n'est toujours pas communiquée aux professionnel.les concernées ! **Par ce choix, quelle rupture d'égalité privilégie-t-elle en réalité ?**

Pour la **FSU**, reporter l'examen est constitutif, en lui-même, d'une rupture d'égalité. Combien des 500 SA pourront être à nouveau présent.es ? Ceux d'entre-elles et eux, comme les parents isolés, majoritairement des femmes, qui s'étaient organisés pour concourir, le pourront-ils à nouveau le 30.09.25 ?

Comment l'administration considère-t-elle le préjudice de perte de chance de celles et ceux, dans l'attente des résultats au SA2, qui espéraient pouvoir s'inscrire au SA3 et devront attendre une année supplémentaire pour le passer ?

Les arguments renvoyant à l'arrêté du 30.12.2015 ne tiennent pas. Dans son contenu, rien ne s'oppose à notre demande. L'épreuve écrite est passée (article 4) et selon l'article 6, à l'issue des épreuves d'admission le jury établit par ordre alphabétique la liste des candidat.es admis.es.

La vérité est ailleurs !

L'Etat n'a en réalité pas les moyens de promouvoir et payer les 500 SA à la hauteur de leur mérite car la DGAFP (taux de promus/ promouvables) ne permet qu'à un nombre inférieur d'accéder au graal, faute d'enveloppe budgétaire !

Par ailleurs, ce taux de promus/promouvables - qui est **un préalable nécessaire pour la publication des résultats - n'a été transmis que la semaine dernière au SG** !

Les résultats du concours SA2, s'il avait été valide, auraient donc été, de toute façon, promulgués avec un mois de retard, ce qui implique que les lauréat.es qui voulaient s'inscrire au concours pour le passage du SA 3 n'auraient pas pu le faire !

Une fois de plus, l'administration fait les choses à l'envers, le tout au détriment de la promotion sociale des professionnel.les !

La **FSU** appelle tous les SA concerné.es à participer à une **assemblée en visio le 11.07.2025** de 12h15 à 14h afin d'échanger sur cette audience.

https://zoom.us/j/91535120288?pwd=8bgFcqCNIgufSnEwnTtMalIEtPxhNF.1

ID de réunion: 915 3512 0288
Code secret: 372845

La **FSU** appelle tous les professionnel.les qui souhaitent re-concourir le 30.09.2025 à nous **communiquer les difficultés** qu'il.elles rencontreraient (refus d'absence, refus de prise en charge des frais de transport et/ou d'hôtel).

Pour la **FSU**, l'administration doit se rattraper, et pas seulement par l'organisation d'un nouvel examen. Quelle compensation concrète envisage-t-elle de fournir aux SA qui ont concouru ?

Syndical National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire
Tel : 06.43.17.25.05 / mail : Snepap@fsu.fr
Site internet : Snepap-fsu.fr

Syndicat National des Personnels de L'Education et du Social - PJJ
Tel : 01.42.60.11.49 / mail: snpes.pjj.fsu@mailo.com
Site internet : snpespjj.fsu.fr